

La Lettre de l'Usgeres

N°1 - Mars 2011



Union
de Syndicats
et Groupements
d'Employeurs
Représentatifs
dans l'Économie
Sociale

SOMMAIRE

Engagements et actions
de l'Usgeres..... p.2

L'économie sociale : une économie pour
entreprendre autrement..... p.3

L'Usgeres : une Union pour les
employeurs de l'économie sociale .. p.3

Parole à ...
Francis Vercamer..... p.4

L'USGERES EN QUELQUES LIGNES

Créée en 1994 et présidée par Alain Cordesse, l'Union des Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Économie Sociale (USGERES) regroupe 26 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 12 branches professionnelles. Avec plus de 770 000 salariés et 60 000 employeurs, soit 75% des employeurs fédérés, l'USGERES est aujourd'hui la seule organisation multi-professionnelle de l'économie sociale.



Alain Cordesse,
Président de l'Usgeres,
Vice-président du Conseil Supérieur
de l'Économie Sociale et Solidaire

En ce début d'année, alors que les Français peinent à percevoir une sortie de crise rapide, l'emploi des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi s'aggrave et doit constituer la priorité de toute politique publique de l'emploi. L'Usgeres prendra prochainement la parole sur ce sujet, mais également sur la question de la représentativité patronale, qui est entrée dans le débat depuis les déclarations du Premier ministre, François Fillon, en novembre dernier. Dans ce cadre, l'Usgeres formulera des propositions sur les critères de mesure de la représentativité patronale. En effet, malgré son poids socio-économique et sa contribution à la croissance, le patronat de l'économie sociale ne siège dans aucune instance du dialogue social national et n'est jamais consulté sur les accords interprofessionnels portés à la négociation des partenaires sociaux. Le système de représentation actuel ne reflète plus la réalité de l'économie. Pouvons-nous encore imaginer que dans un pays à la recherche d'une nouvelle dynamique de croissance, les employeurs d'un salarié sur sept ne soient pas représentés ? À l'heure où le lien social se délite, comment ne pas reconnaître l'économie sociale qui contribue tous les jours à une économie de proximité et de solidarité par le développement d'emplois non délocalisables ?

À travers des interviews et des focus, *La lettre de l'Usgeres* aura ainsi pour objectifs d'informer ses lecteurs sur les actions et prises de positions de l'Usgeres sur les sujets d'actualité et les grands thèmes inscrits à l'agenda social.

Ce premier numéro, volontairement institutionnel, présente l'Usgeres et le secteur de l'économie sociale. Un numéro comme une introduction pour un document à diffusion trimestrielle.

Bonne lecture à tous !

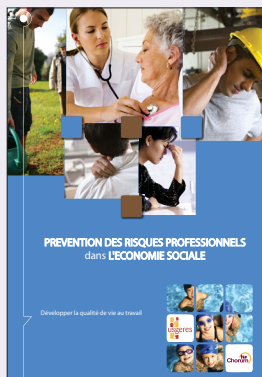
L'ÉDITO

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE L'USGERES

Depuis maintenant quatre ans, l'Usgeres s'est engagée à promouvoir la qualité de l'emploi et à développer la responsabilité sociale des entreprises de l'économie sociale. L'objectif : sensibiliser, mobiliser et fédérer les employeurs de l'économie sociale en prenant en considération la diversité des secteurs d'activité, des tailles d'entreprises et des pratiques existantes dans l'exercice de la fonction d'employeur. Dans ce cadre, de nombreuses initiatives ont été prises et des actions mises en place par l'Union.

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS : UN ENJEU MAJEUR

Afin de protéger les salariés exposés à des risques professionnels spécifiques dans l'économie sociale, l'Usgeres s'est engagée en faveur de la prévention des risques professionnels et de la santé au travail. C'est ainsi que l'Union et quatre des cinq confédérations syndicales de salariés (la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et la CGT-FO) ont signé, en juillet 2010, un accord sur la prévention des risques psychosociaux dont le stress au travail dans l'économie sociale. L'objectif de cet accord : améliorer la santé et la sécurité au travail par une sensibilisation des employeurs et des salariés sur les risques psychosociaux. Outre cet accord, la prévention des risques professionnels a déjà fait l'objet de travaux menés par l'Usgeres en collaboration avec la mutuelle Chorum, qui ont abouti en octobre 2009 à la création d'un guide de sensibilisation et de formation des employeurs de l'économie sociale.

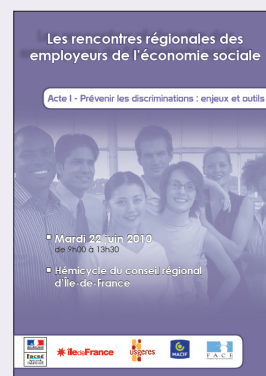


LA FORMATION PROFESSIONNELLE : UN LEVIER POUR LA PROMOTION SOCIALE

Suite au premier accord sur la formation professionnelle tout au long de la vie dans l'économie sociale du 22 septembre 2006, l'Usgeres renouvelle son engagement en ce début d'année 2011. En effet, l'Union a signé, le 15 janvier dernier, un accord sur les parcours d'évolution professionnelle dans l'économie sociale avec trois confédérations syndicales de salariés (la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC). Cet accord doit permettre d'encourager les passerelles entre des branches et secteurs professionnels de l'économie sociale et de renforcer l'employabilité des salariés. Il est une contribution opérationnelle à la mise en œuvre de la loi du 24 novembre 2009 sur l'orientation et la formation professionnelle.

LA DIVERSITÉ DANS LES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE : UN DÉFI À RELEVER

L'engagement de l'Usgeres en la matière s'illustre notamment par le lancement du premier réseau « Égalité et prévention des discriminations » dans l'économie sociale en mars 2010. La création de ce réseau, constitué de référents nationaux et de correspondants régionaux, s'inscrit dans un programme national d'actions (accord cadre signé avec les Pouvoirs publics en janvier 2008 et renouvelé pour 3 ans en mars 2011) qui a permis à plusieurs initiatives de voir le jour : organisation de manifestations (colloque sur la diversité en 2008, conférence-débat en Île-de-France en 2010...), participation au groupe de travail de la HALDE sur la parité homme/femme, partenariat avec Pôle emploi en 2010 au « train de l'égalité des chances », partenariat avec FACE (la Fondation Agir Contre l'Exclusion), etc.



L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES : UN ENGAGEMENT NÉCESSAIRE

En ce début d'année, l'emploi des jeunes représente une des principales préoccupations du gouvernement et des partenaires sociaux. En effet, le taux de chômage des jeunes en France est l'un des plus élevés des pays de l'OCDE. Forte de ce constat, l'Usgeres se positionne et s'engage :

- En matière d'orientation professionnelle des jeunes, l'Usgeres considère qu'il est essentiel d'articuler la formation initiale et la formation continue. L'Union souhaite ainsi valoriser les métiers de l'économie sociale auprès des jeunes en développant des partenariats avec l'Education nationale, le Ministère de l'enseignement supérieur ou encore les écoles. L'Usgeres est d'ailleurs partie prenante de la chaire économie sociale de l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée.
- De plus, afin de promouvoir les spécificités des métiers de l'économie sociale auprès des jeunes, l'Union travaille sur la création d'un portail de l'emploi, qui verra le jour en 2012, ainsi que sur un guide des métiers de l'économie sociale en partenariat avec Pôle emploi, qui sera diffusé au printemps 2011.

L'ÉCONOMIE SOCIALE : UNE ÉCONOMIE POUR ENTREPRENDRE AUTREMENT

VALEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Regroupant des **modèles économiques différents** (coopératives, mutuelles, associations, fondations) où **la personne prime sur le capital**, l'économie sociale se présente également comme une **alternative à l'économie financiarisée**. En effet, elle propose un mode entrepreneurial qui met au cœur de ses préoccupations **l'innovation sociale** dans le respect de certaines valeurs fondatrices. Éclairage.

- **Primauté de l'Homme.** Dans les structures de l'économie sociale, l'individu prime sur le capital. De plus, les entrepreneurs incluent la dimension sociale dans leurs projets ; on parle alors d'innovation sociale.
- **Gouvernance démocratique et participative.** Cette gouvernance démocratique des organisations se traduit par le principe « une personne = une voix » lors des instances décisionnelles, qui assure l'égalité de traitement des différentes parties prenantes.
- **Non-lucrativité ou lucrativité encadrée.** Les entreprises réinvestissent les bénéfices réalisés dans le projet d'entreprise et/ou distribuent les profits équitablement entre les salariés de l'entreprise.

L'ÉCONOMIE SOCIALE EN QUELQUES CHIFFRES

L'économie sociale est créatrice de valeurs et de richesses. Son poids économique et social représente en 2010 :

- **Près de 800 000 entreprises, dont 75% sont de très petites entreprises de moins de 10 salariés ;**
- **Près de 10% de la population active ayant un emploi ;**
- **2,3 millions d'emplois stables, soit un salarié sur sept.**

En période de crise, l'économie sociale et solidaire résiste mieux et **continue de progresser indépendamment des aléas financiers**. Ainsi, entre 2006 et 2008, elle a contribué pour **18% à l'augmentation des effectifs salariés** grâce à la création de **104 000 emplois**. En 2009, en pleine crise financière, l'économie sociale a créé 35 000 emplois (chiffres Insee Clap). Par ailleurs, l'économie sociale développe un **emploi non délocalisable et non opéable**. Ainsi, 400 000 emplois sont à créer d'ici 2015 dans le secteur de la dépendance des personnes âgées et handicapées.

L'USGERES : UNE UNION POUR LES EMPLOYEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

VALEURS. En complément des valeurs de l'économie sociale, l'Usgeres met l'accent sur **la promotion de la qualité de l'emploi et de la responsabilité sociale de l'employeur** dans le processus de gestion des ressources humaines des entreprises : Prévention des risques professionnels ; Promotion de la diversité et de la mixité sociale dans l'emploi et l'évolution professionnelle ; Développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières prenant en compte la gestion des âges ; Contribution active au recrutement de personnes éloignées de l'emploi ; Promotion de l'alternance dans une logique de développement de l'emploi durable ; Développement des qualifications et des compétences dans une logique d'éducation permanente et d'émancipation sociale ; Accompagnement des mobilités professionnelles en recherchant un équilibre entre flexibilité et sécurité ; Développement de la qualification des dirigeants.

MISSIONS. L'Usgeres a pour missions principales de : **FÉDÉRER** les représentations d'employeurs revendiquant leur appartenance à l'économie sociale en leur offrant un lieu d'échanges, de coordination et d'action concertée sur toutes les questions relatives à la vie de leurs entreprises.

REPRÉSENTER les employeurs de l'économie sociale auprès des pouvoirs publics, des élus et des confédérations syndicales afin de promouvoir leurs propositions et de valoriser les particularités des modes d'entrepreneuriat propres à l'économie sociale.

NÉGOCIER des accords collectifs de travail à l'échelle multi-professionnelle de l'économie sociale.

AMBITION. En tant que partenaire social, l'Usgeres entend participer à la gestion des organes paritaires et à différentes instances de consultation, de concertation et de négociation liées au dialogue social national.

BRANCHES. L'Usgeres est aujourd'hui la seule organisation multi-professionnelle de l'économie sociale. Elle **regroupe 12 des 13 branches de l'économie sociale** : Aide à domicile ; Animation ; Acteurs du lien social ; Entreprises de la coopération de production et de la coopération bancaire ; Foyers, résidences sociales et services pour jeunes ; Logement social ; Missions locales et PAIO ; Mutualité ; Radiodiffusion ; Sport ; Tourisme social et familial ; Régies de quartier.

PAROLE À ... FRANCIS VERCAMER

Député du Nord, Vice-président du Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire et auteur du rapport «L'économie sociale et solidaire, entreprendre autrement pour la croissance et l'emploi»



Francis Vercamer a été missionné par le Premier ministre pour rédiger un rapport sur l'économie et l'entrepreneuriat social. Il a remis son rapport, dans lequel il formule 50 propositions pour développer l'économie sociale, à Marc-Philippe Daubresse, Ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives, et à Laurent Wauquiez, Secrétaire d'État à l'Emploi, le 28 avril 2010.

1. Où en est-on aujourd'hui de la mise en œuvre des 50 propositions que vous avez émises dans votre rapport ?

Il y a, tout d'abord, sur la base du rapport, une dynamique de travail très positive qui a été enclenchée entre l'Etat représenté par ses administrations centrales et les acteurs de l'ESS au sein du Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire, dont la composition a été renouvelée et les missions élargies. Des groupes de travail se saisissent donc de thèmes très importants pour le secteur, tels que le développement économique, l'innovation sociale, la problématique d'un label, la dimension européenne, la gouvernance et les mutations de l'ESS. Il s'agit de poursuivre le travail engagé avec le rapport, en approfondissant les modalités de mise en œuvre de certaines propositions, en prolongeant parfois aussi la réflexion pour aller au-delà de ce qui figure dans le rapport. L'objectif est, sur un certain nombre de points, de pouvoir formuler des points de concrétisation précis dans les mois qui viennent. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire, via leurs représentants, sont très impliqués dans ce travail. Par ailleurs, un plan en faveur de l'ESS a été présenté par le gouvernement en octobre dernier qui, outre la réforme du CSESS, était particulièrement axé sur la sensibilisation aux métiers de l'économie sociale dans la formation initiale et continue, l'ancrage territorial de l'ESS avec quatre régions tests bénéficiant de moyens supplémentaires (Rhône-Alpes, Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Nord-Pas de Calais), le développement de l'innovation sociale et la mise en œuvre du Grand Emprunt.

2. En quoi ce rapport peut-il avoir un impact sur la sortie de crise ?

Soyons modestes : ce n'est pas le rapport en lui-même qui peut avoir un impact sur la sortie de crise. Mais il participe d'une prise de conscience de la part des pouvoirs publics, du poids de l'économie sociale et solidaire dans la création de richesse et d'emplois ainsi que du potentiel qu'elle peut encore générer, pourvu qu'on lève un certain nombre de freins (statutaires, financiers, territoriaux, etc...). C'est cette même attention, peut-être nouvelle, qui explique la

mobilisation de 100 millions d'euros du Grand Emprunt en direction de l'ESS. C'est un engagement financier qui, à condition de jouer un rôle d'effet levier et de mobiliser d'autres financements - par exemple des collectivités locales - peut donner une couleur sociale et solidaire significative à la sortie de crise. Ce qui me paraît important, c'est que les valeurs portées par l'ESS puissent influencer sur l'économie classique, et que l'ESS démontre ainsi que la rentabilité financière n'est pas étrangère aux préoccupations sociales, environnementales, sociétales. Pour cela, il est nécessaire de favoriser rencontres, échanges et diffusion des bonnes pratiques via des partenariats qu'il est primordial de construire assez rapidement, au niveau local (je pense en particulier au réseau consulaire).

3. Le Premier ministre a plaidé, à plusieurs reprises, pour une révision des règles de la représentativité patronale. Quelle est votre position sur ce sujet en général et sur la représentativité des employeurs de l'économie sociale en particulier ?

Je suis depuis longtemps partisan du dialogue social. Je pense que celui-ci a un rôle essentiel à jouer dans l'élaboration de la norme. Et pour cela, il est nécessaire que les acteurs de ce dialogue social soient pleinement légitimes. C'est pourquoi j'étais favorable à une révision des règles de représentativité des organisations syndicales pourvu qu'elle soit respectueuse de leur pluralité. De la même façon, parce qu'il est indispensable que le dialogue social soit fondé sur un équilibre des légitimités, j'ai à plusieurs reprises demandé au Gouvernement de pousser à ce que les règles de représentativité des employeurs soient révisées. Dans une société en mutation, il y a des secteurs émergents, de nouveaux acteurs, qu'il faut prendre en compte à leur juste mesure. C'est le cas, en particulier, pour les employeurs de l'économie sociale. Selon quelles modalités ? Cela reste à déterminer et doit faire l'objet d'une réelle concertation, parce que les critères à prendre en compte peuvent être nombreux. Pour ma part, je considère par exemple qu'il est nécessaire de prendre notamment en considération le poids de l'employeur en termes de création de richesse ou d'emplois. Mais l'important à ce stade, est que le débat puisse être ouvert.

CONTACT

Sébastien Darrigrand, Délégué général
usgeres@usgeres.fr - www.usgeres.fr

USGERES Centre Daumesnil - 4 place Félix Éboué 75583 Paris Cedex 12
Tel : 01 43 41 71 72 Fax : 01 43 41 72 22